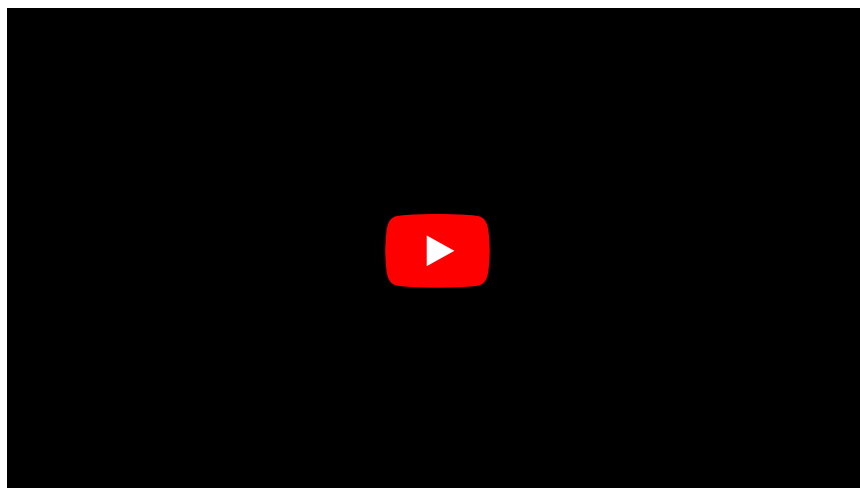


Missions

Le policier "maître-chien", appelé également conducteur cynotechnicien, travaille en étroite collaboration avec deux types de chien : le chien de défense et d'intervention (patrouille) et le chien de recherche/olfaction. Le policier et son chien interviennent pour :

- prévenir et lutter contre la délinquance ;
- patrouiller ;
- rechercher les personnes disparues ;
- rechercher des personnes sous avalanche ;
- rechercher les produits stupéfiants et la monnaie fiduciaire ;
- rechercher les armes et les munitions ;
- rechercher les matières explosives, ainsi que les engins et produits entrants dans la fabrication d'engins explosifs improvisés ;
- rechercher des restes humains ;
- rechercher des composants pyrotechniques dans le cadre de la lutte contre le hooliganisme dans les stades ;
- comparer les odeurs lors de prélèvements sur une scène d'infraction.



Conditions d'accès

Seuls le [gardien de la paix \(/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix\)](#) et le gradé peuvent postuler. Ils doivent posséder au moins 2 ans de service effectif.

Sélection

- Épreuves sportives.
- Épreuves d'appréhension face au chien.

Formation

- Conducteur cynotechnicien (durée du stage : 3 mois).
- Enseignements théoriques : anatomie, morphologie, hygiène, soins animaux, droit pénal, procédure pénale.
- Enseignements pratiques : obéissance, conduite de l'animal, muselé, mordant.

Au total

3 mois